



ARRETE MUNICIPAL D'INTERDICTION

N° 2026/013

Publié le 30 janvier 2026

Le Maire de la ville d'Auby,

Considérant **que « les conditions atmosphériques actuelles ne permettent pas l'utilisation des stades de football municipaux »**

ARRETE

Article 1 : Le terrain de football au complexe Joliot Curie (stade Fromentin) sera interdit du jeudi 29 janvier 2026 au mercredi 4 février 2026 inclus pour les entraînements et les matchs officiels.

Article 2 : Monsieur le responsable des Espaces Verts, Monsieur le responsable du Service Municipal des Sports, Monsieur le Responsable du Service Police Municipale sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté publié en ses formes et lieux ordinaires.

Article 3 : Ampliation de cet arrêté transmise à :

Monsieur le Président de L'Union Sportive Aubysgeoise

Monsieur le Président de l'AAFA

Monsieur le Président des Anciens des Asturies

Monsieur le Président du District Escaut 59590 Raismes Fax n° 03 27 25 57 14

Monsieur le Président du District Artois 62800 Liévin Fax n° 03 21 45 63 21

Article 4 : Le présent arrêté, annule et remplace l'arrêté n°11 en date du 27 janvier 2026



Fait à Auby, le 29 janvier 2026

Le Maire,

Bernard CZECH